

BILAN TABLE RONDE MUTUALISATION

Mutualisation, oui mais avec comme conditions :

- Les personnes qui travaillent sur la machine mutualisée sont des professionnels de la mécanique qui ont été formés au préalable.
- La mutualisation doit être régie par une charte impliquant tous les acteurs.
- La mutualisation doit être placée sous la responsabilité d'une personne chargée de faire appliquer la charte, de s'assurer que les utilisateurs soient habilités à venir travailler, à coordonner les demandes de travaux, la maintenance...
- Pas n'importe quel type de machine est mutualisable.
- Mutualisation ne veut pas dire libre service.
- Mutualisation veut dire responsabilisation des personnes.
- Il ne faut pas imposer la mutualisation, il faut que les mécaniciens se sentent impliquer dans la démarche depuis le début. Cela peut-être un des objectifs du réseau des mécaniciens, de favoriser l'implication de tous les acteurs.
- Pour pallier au problème de casse éventuelle d'outils ou de machine, une solution proposée consiste à inclure dans le taux horaire de fonctionnement un supplément. En fin d'année cette somme est soit réinvestie dans l'achat de matériel nouveau ou alors redistribuée aux différents laboratoires.
- Concernant le niveau de complexité des pièces réalisables sur une machine mutualisée, il est bien évident qu'il sera d'un degré moindre par rapport à des pièces faites par un personne travaillant à temps plein sur une machine du même type.
- La mise en place d'une mutualisation, impose la mise en place d'une démarche qualité.